

## Renforcement du contrôle des chômeurs : une action menée devant Pôle emploi à Toulouse

Jeudi 5 juillet, une association de chômeurs a mené une action devant une agence Pôle Emploi à Toulouse. Elle dénonce le projet de durcissement du contrôle des demandeurs d'emploi.

Publié le 5 Jul 18 à 19 :59



Les membres du Mouvement national des chômeurs et précaires, jeudi 5 juillet, lors d'une action devant le Pôle emploi de la place Occitane à Toulouse. (©Paul Halbedel – Actu Toulouse)

Le **Mouvement national des chômeurs et précaires** (MNCP), a organisé jeudi 5 juillet 2018 plusieurs actions dans toute la France (**Toulouse, Paris, Strasbourg, Montpellier...**) pour dénoncer le contenu du projet de loi « **Liberté de choisir son avenir professionnel** ».

Adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le mardi 19 juin, ce texte doit passer devant le **Sénat** dans les prochains jours. Il prévoit notamment **plusieurs mesures visant à renforcer le contrôle des demandeurs d'emploi** : hausse du nombre d'agents en charge du contrôle des chômeurs, allongement des périodes de radiation en cas de manquements à certaines obligations, mise en place d'un journal de bord sur lequel renseigner ses démarches de recherche d'emploi...

Plus de contrôle et moins d'accompagnement ?

À **Toulouse**, plusieurs militants de l'association **Avenir – Nouvelle maison des chômeurs**, membre du MNCP, ont choisi l'agence **Pôle emploi** de la place Occitane pour mener une action visant à dénoncer ce projet de durcissement des conditions de contrôle des demandeurs d'emploi.

**Marie Lacoste**, secrétaire nationale du MNCP et directrice d'Avenir – Nouvelle maison des chômeurs, expose ses inquiétudes :

*Ce projet de loi prévoit que le nombre d'agents soit multiplié par trois au sein de la Direction générale avec un passage de 200 à 600 salariés afin de développer le contrôle des demandeurs d'emploi. Dans le même temps, la période de radiation passerait de 15 jours à deux mois. Dans le même temps, on annonce la suppression de 4 000 postes donc on se dirige vers une politique basée sur moins d'accompagnement et plus de contrôle.*

Des griefs notamment résumés par une affiche « **Pôle emploi is watching you** » collée par les militants associatifs sur la vitrine de l'agence Pôle emploi de la place Occitane.

Le retour de l'Offre raisonnable d'emploi

Jeudi 5 juillet, les auteurs de cette action ont donc offert un café ou un jus d'orange aux demandeurs d'emploi passant devant l'agence Pôle emploi **pour les sensibiliser au contenu de ce projet de loi**. Parmi les motifs d'inquiétude également avancés par la secrétaire nationale du MNCP, le retour en grâce de l'Offre raisonnable d'emploi (ORE) :

*C'est un dispositif qui avait été lancé sous Sarkozy qui prévoyait une sanction pour le chômeur qui refusait deux offres d'emploi considérées comme raisonnable. Elle n'était plus appliquée mais reviendrait d'actualité avec une période de radiation qui pourrait aller jusqu'à six mois.*

Marie Lacoste pointe également du doigt les conséquences des mesures figurant dans ce projet de loi, sur la qualité de la relation entre les demandeurs d'emploi et leurs conseillers :

*Cela va entraîner encore plus de méfiance des demandeurs d'emploi. Leur réflexe sera de demander des explications à leurs conseillers en agence alors que ces derniers ne sont pas là pour sanctionner mais pour accompagner et que ce ne sont pas eux qui prendront les décisions de radiation mais la direction générale.*

Le projet de loi examiné au Sénat

Enfin, la secrétaire nationale du MNCP s'inquiète d'un attirail de mesures qui vont selon elle « **impacter en majorité les plus fragiles et précaires** ». Elle cite notamment la volonté du gouvernement d'expérimenter dans deux régions la mise en place d'un **journal de bord** dans lequel toute personne inscrite à Pôle emploi devra détailler ses démarches pour trouver un emploi :

*Ce journal de bord que chaque demandeur d'emploi serait obligé de tenir risque d'exclure de fait ceux qui ne parlent pas bien le français ou ne maîtrisent pas l'informatique. Cela représente 20 % des effectifs selon les chiffres de Pôle emploi, beaucoup plus au sein de notre association...*

Après avoir été examiné fin juin par la commission des Affaires sociales du Sénat, l'examen en séance publique du projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » est programmé à partir du **mardi 10 juillet 2018** au Palais du Luxembourg.